

Commune de Neaufles-Saint-Martin

(À rappeler dans toute correspondance)

Dossier numéro DP 27426 25 A0054

Date de dépôt : 25/11/2025

Demandeur : Monsieur Bruno MEXANDEAU

Pour :

Remplacement d'un portail en bois par un portail métallique

Adresse terrain :

39-41 rue Alexandre Laurent
27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AD109

Superficie : 670 m²

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Neaufles-Saint-Martin

Le maire de Neaufles-Saint-Martin,

Vu la déclaration préalable présentée le 25/11/2025 par Monsieur Bruno MEXANDEAU sis 39-41 rue Alexandre Laurent 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu l'objet de la demande :

- remplacement d'un portail en bois par un portail métallique,
- sur un terrain situé 39-41 rue Alexandre Laurent 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques,

Vu les articles L621.30, L621-32 et L.632-2 du code du patrimoine,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 29/11/2025,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 05/02/2020 et modifié le 25/05/2021,

Vu le règlement y afférent et notamment celui de la zone Ua,

Vu le règlement du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Vallée de l'Epte-Aval, approuvé en date du 15/03/2005

Considérant que le projet respecte le règlement de la zone Ua du PLU,

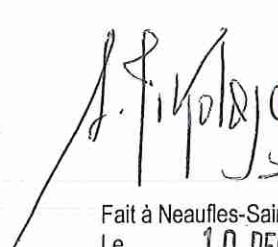
Considérant que le projet se situe aux abords de monuments historiques,

Considérant que la parcelle se situe dans la zone de ruissellement du Plan de Prévention des Risques d'inondation,

ARRÊTÉ

Article unique :

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable de travaux susvisée.


Fait à Neaufles-Saint-Martin
Le 10 DEC. 2025
Prénom, Nom, Qualité du signataire

Sonia MIKOLAJCZYK,
Maire